



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

37 Boulevard Salvador Allende 44800 ST HERBLAIN - ☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 21 JUIN 2012

2012-16 ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2012

L'an deux mille douze, le jeudi 21 juin, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 12 juin 2012, s'est réuni salle de la Boule d'Or, à Pontchâteau, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 17
Votants : 17

Titulaires présents :

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Suppléants présents :

Excusés:

Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc LEGAL

Délibération affichée : le 22 juin 2012

2012-16 ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2012

Après en avoir délibéré, le comité décide d'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif de l'année 2011, afin de :

- Pouvoir procéder au remboursement de certaines collectivités au titre des contributions qu'elles ont versé au SYDELA dans le cadre de travaux,
- Pouvoir reverser une partie de la taxe électrique aux communes urbaines dans le cadre du nouveau dispositif applicable depuis le 1^{er} janvier 2012

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Bernard CLOUET

